



Bruxelles, le 16 juin 2008

Communiqué de presse

M. Magnette, à vous de jouer !

Face au bilan mitigé de la première phase du Printemps de l'Environnement, les ONG environnementales demandent au politique des arbitrages à hauteur de l'urgence écologique.

Le mouvement environnemental (les fédérations Inter-Environnement Wallonie, Inter-Environnement Bruxelles, Bond Beter Leefmilieu et Brusselse Raad voor het Leefmilieu ; Greenpeace, le WWF, Natagora et Natuurpunt) ont présenté ce matin leur évaluation à mi-parcours du Printemps de l'Environnement initié par le Ministre de l'Energie et du Climat, Paul Magnette.

S'ils se félicitent de la dynamique générée par ce processus participatif d'envergure nationale, les environnementalistes déplorent le manque d'ambition des mesures consensuelles qui en sont issues. De toute évidence, elles sont insuffisantes pour affronter efficacement l'urgence écologique. Les ONG demandent donc au Ministre d'entériner ces mesures faisant l'objet d'un consensus mais surtout d'assumer pleinement sa responsabilité en procédant à des arbitrages courageux sur les points de dissensus. L'heure n'est plus en effet à la demi-mesure et au ménagement des susceptibilités et intérêts sectoriels ; la situation exige des choix clairs et forts.

La première phase du Printemps de l'Environnement s'est terminée ce jeudi 12 juin au terme de quatre semaines de négociations entre les diverses parties prenantes (fédérations patronales, syndicales et environnementales ; milieu académique) rejointes par des représentants de l'administration. A présent, il appartient au politique de s'approprier le contenu de ce travail issu de 25 groupes articulés autour de quatre thématiques (Modes de production et de consommation + biodiversité ; Energie ; Mobilité ; Santé) et d'en dégager des actions concrètes.

Le mouvement environnemental, se réjouit que l'initiative du Ministre Magnette ait permis la mise en œuvre d'un processus inédit en matière d'environnement. La richesse des échanges ainsi que l'implication des divers acteurs constituent d'indéniables motifs de satisfaction. Le timing particulièrement serré n'a cependant pas facilité l'instauration d'un nécessaire climat de confiance entre les parties.

Au niveau du bilan, les environnementalistes regrettent la faiblesse globale des résultats engrangés (très hétérogènes en fonction des groupes de travail et des ateliers concernés). Certes, un certain nombre de mesures consensuelles ont été dégagées mais des propositions majeures ont échoué sur des dissensus importants.

Parmi les mesures consensuelles, citons la nécessité de développer l'éolien offshore et d'apporter un cadre réglementaire stable pour attirer et rassurer les investisseurs ; l'alignement des accises sur le diesel avec celles sur l'essence...

Au rang des dissensus, on trouve entre autres : la mise en place, sous l'autorité des pouvoirs publics, d'un observatoire de la publicité ainsi que d'un code de la publicité écologique contraignant et assorti de sanctions claires ; la révision du statut fiscal lié aux voitures de société ; la remise en question de l'objectif de 10% d'agrocarburants proposé par l'Union européenne.

C'est maintenant que tout va se jouer... Les intérêts sectoriels se sont logiquement exprimés mais sans tenir compte des enjeux à long terme. Il appartient dès lors au politique – gouvernement fédéral mais également, le cas échéant, gouvernements régionaux - de rectifier le tir. Les mesures faisant l'objet d'un consensus doivent être adoptées et mises en œuvre sans délai. Mais il est plus important encore que des arbitrages courageux soient opérés vis-à-vis des propositions objets de contestation. Car si les mesures consensuelles constituent indéniablement un pas dans la bonne direction, elles restent très nettement insuffisantes au regard de l'urgence écologique.

Le Ministre Magnette a désormais toutes les cartes en mains. A lui de jouer !

Vous trouverez en annexe une évaluation détaillée, atelier par atelier, du travail mené avec les avancées concrètes et les points soumis à arbitrage.

Contacts :

Pierre Titeux, Fédération Inter-Environnement Wallonie (Attaché de presse) : 0479.979.646
Jean-Yves Saliez, Fédération Inter-Environnement Wallonie (Secrétaire général) : 0476.999.603
Mathieu Sonck, Inter-Environnement Bruxelles : 0478.20.35.78
Karen Janssens, Greenpeace : 0498.26.76.83
Sabien Leemans, WWF : 0486.80.04.37